

ARRÊTÉ.

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DES SERVICES D'ARCHITECTURE.

BUREAU
DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Inventaire supplémentaire.

~~Ministre~~
LE ~~SECRET~~ ~~RETAIRE~~ D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et
notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;
Vu l'arrêté, du 10 Août 1942 pris en application
~~de la Commission des monuments historiques entendue;~~
de la loi du 11 Juillet 1942

ARRÊTÉ :

ARTICLE PREMIER.

L'ancienne chapelle seigneuriale sur le Plô à
Pépieux (Aude)

appartenant à Mrs Roussel, Sarrate et Montagne à
Pépieux (Aude)

est inscrit e sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.


ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, pour les
archives de la préfecture, au maire de la commune de Pépieux
et aux propriétaires.

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 19 Novembre 1942

PAR DÉLÉGATION
DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT
SECRETARIAT GÉNÉRAL DES BEAUX-ARTS

 T. S. V. P.